



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 86902

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur l'état des vestiges du camp d'internement, durant la Seconde Guerre mondiale, des roms et des tziganes sur la commune de Montreuil-Bellay dans le Maine-et-Loire. En effet, ce camp fut le seul à voir l'internement de familles roms ou tziganes, gardées par des militaires et policiers français, qui furent parfois, ensuite déportées vers les camps de la mort, où périrent des dizaines de milliers d'entre eux. Cette période sombre de notre histoire ne doit être ni oubliée, ni cachée, elle est aussi une part de la mémoire de l'Europe. Dès lors, il conviendrait que Montreuil-Bellay puisse voir cette histoire rappelée aux nouvelles générations par un monument, ou au moins une restauration des vestiges. Il lui demande donc de lui indiquer ce qu'il compte entreprendre en ce sens.

Texte de la réponse

L'histoire du camp de regroupement des Tsiganes à Montreuil-Bellay est caractéristique de la vie des gens du voyage durant la Seconde Guerre mondiale et du sort qui leur fut réservé. Une stèle commémorative existe depuis 1988 mais un projet associatif vise à l'édification d'un monument plus conséquent. Un dossier est en cours d'élaboration, qui prend en compte les divers intervenants concernés par ce projet, qu'il s'agisse du conseil général, de la commune ou du propriétaire du terrain qui est un particulier. Le récent classement des vestiges du camp de Montreuil-Bellay comme monument historique marque une évolution favorable. Il convient de rappeler qu'en 2010, le ministère de la défense a apporté un soutien au programme « Une mémoire française - les Tziganes pendant la Seconde Guerre mondiale 1939-1946 ».

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86902

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2010, page 9409

Réponse publiée le : 22 février 2011, page 1768